

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé « X10 »**  
(Applicable à compter du 27 juin 2022)

**Article 1**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « X10 » visés dans les avis correspondants.

**Article 2**  
**Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 6 000 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 2 euros.

**Article 3**  
**Lots du jeu « X10 »**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
4 lots de	20 000 €	80 000 €
8 lots de	1 000 €	8 000 €
400 lots de	100 €	40 000 €
16 000 lots de	25 €	400 000 €
75 010 lots de	20 €	1 500 200 €
95 000 lots de	15 €	1 425 000 €
150 000 lots de	7 €	1 050 000 €
629 200 lots de	4 €	2 516 800 €
600 000 lots de	2 €	1 200 000 €
1 565 622 lots formant un total de		8 220 000 €

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

**Article 4**  
**Description du jeu « X10 »**

4.1 Le ticket comporte 2 jeux.

4.2 Le ticket comprend 2 zones de jeu :

- une première zone de jeu dénommée « VOS NUMEROS », représentée par 9 liasses de billets ;
- une seconde zone de jeu dénommée « NUMEROS GAGNANTS », représentée par 3 diamants.

## LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.3 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMEROS » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, avec leur transcription en lettres, à l'exclusion de tout autre numéro, ou des coefficients multiplicateurs de la liste suivante : x1, x2, x5, x10, avec leur transcription en lettres, à l'exclusion de tout autre coefficient.

Un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, est associé à chaque numéro ou coefficient multiplicateur présent sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMEROS », parmi les montants suivants : 2 €, 3 €, 4 €, 5 €, 7 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €, 50 €, 100 €, 1000 €, 2000 €, 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

- 4.4 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, avec leur transcription en lettres, à l'exclusion de tout autre numéro.

- 4.5 Le joueur gratte la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMEROS » et découvre 9 éléments, pouvant être des numéros et/ou des coefficients multiplicateurs, auxquels est associé un montant en euros, conformément au sous-article 4.3.

Le joueur gratte ensuite la couche grattable de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS » et découvre 3 numéros, conformément au sous-article 4.4.

### 4.6 « Jeu 1 »

- 4.6.1 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMEROS », un coefficient multiplicateur, le ticket est gagnant et le joueur remporte le gain associé multiplié par ce coefficient multiplicateur.

- 4.6.2 Si le joueur découvre plusieurs coefficients multiplicateurs, le gain associé à chaque coefficient multiplicateur est multiplié par ce coefficient multiplicateur et les gains s'additionnent.

- 4.6.3 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

### 4.7 « Jeu 2 »

- 4.7.1 Si le joueur découvre, parmi les 9 éléments de la zone de jeu « VOS NUMEROS », un numéro identique à un numéro de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS », le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant en euros associé au numéro de la zone de jeu « VOS NUMEROS » identique à un numéro de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS ».

- 4.7.2 Si le joueur découvre, parmi les 9 éléments de la zone de jeu « VOS NUMEROS », plusieurs numéros identiques à des numéros de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS », les montants en euros associés à chaque numéro identique s'additionnent.

## LA FRANCAISE DES JEUX

4.7.3 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.8 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.9 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 6 avril 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI